

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Bois-Francis, tenue le lundi 21 octobre 2019 à 20 h 00, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente  
Madame Sylvie Bilodeau, vice-présidente  
Madame Manon Aubry, commissaire  
Madame Nancy Beaulieu, commissaire  
Monsieur Guillaume Boisvert, commissaire  
Monsieur Jacques Daigle, commissaire  
Monsieur Jean-François Laflèche, commissaire  
Madame Manon Lambert, commissaire  
Madame Réjeanne Lepage, commissaire  
Monsieur Daniel Pintal, commissaire  
Madame Pascale Ramsay, commissaire  
Madame Colette Vézina, commissaire  
Madame Julie Carrier, commissaire parent  
Monsieur Jean-Philippe Hamel, commissaire parent

Absences :

Monsieur Dany Boudreault, commissaire  
Madame Nadia Cloutier, commissaire  
Madame Marilou Noreau, commissaire parent  
Monsieur Karl Veilleux, commissaire parent

Sont également présents :

Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général  
Madame Marylène Plante, directrice générale adjointe  
M<sup>e</sup> Lyne Laverdure, secrétaire générale

OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion ordinaire du conseil des commissaires à 20 h 08.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Accompagnée de quelques enseignants, Madame Nancie Lafond, présidente du syndicat de l'enseignement des Bois-Francis expose des situations vécues ayant trait aux conditions de travail pour les enseignants détenant un statut précaire au sein de la Commission Scolaire des Bois-Francis. Le directeur général explique le contexte de cette prise de décision de la Commission Scolaire pour la gestion des enseignants à statut précaire. La présidente confirme les commentaires du directeur général et mentionne que la problématique sera regardée dans son ensemble.

Certains enseignants présents témoignent de leurs conditions de travail et des conséquences sur la qualité de la formation dispensée aux élèves.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Jean-François Laflèche propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU  
16 SEPTEMBRE 2019

CC9-683-1910

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les commissaires dans les délais requis par la *Loi sur l'instruction publique*, copie du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nancy Beaulieu que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, la secrétaire générale soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

CC9-684-1910

Madame Colette Vézina propose que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt de la correspondance suivante :

2.01 Lettre de M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en date du 23 septembre 2019, concernant le projet particulier de l'école communautaire l'Eau Vive.

2.02 Lettre de M. André Bellavance, maire de Victoriaville, en date du 7 octobre 2019, concernant le Forum Développement Durable.

2.03 Extrait du procès-verbal du 24 septembre 2019, reçu de Mme Marie-Ève Dutil, directrice par intérim du Secrétariat général et services corporatifs de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, concernant l'Appui aux médias locaux.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

ÉTATS FINANCIERS 2018-2019 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS – RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (VÉRIFICATEUR EXTERNE)

Madame Caroline Leduc de Roy, Desrochers, Lambert, SENRL soumet le rapport de l'auditeur indépendant (vérificateur externe) aux commissaires.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2018-2019

CC9-685-1910

La directrice du Service des ressources financières présente les principaux éléments des états financiers en compagnie de madame Caroline Leduc de la firme Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL;

ATTENDU que conformément à l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire doit transmettre au ministre de l'Éducation l'état financier annuel de la commission scolaire accompagnée du rapport de l'auditeur indépendant (vérificateur externe);

ATTENDU que le secrétaire général, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, a donné, dans les délais prescrits, un avis public indiquant les éléments requis par la loi;

ATTENDU que conformément à l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* le directeur général a publié dans les délais prescrits un rapport synthèse des états financiers 2018-2019 de la Commission scolaire des Bois-Francs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lambert de prendre acte du dépôt du bilan de la Commission scolaire des Bois-Francs au 30 juin

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

2019 ainsi que l'état des revenus et dépenses pour l'exercice terminé le 30 juin 2019, le tout tel que soumis par l'auditeur indépendant (vérificateur externe) Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

**NOMINATION ET ASSERMENTATION DU COMMISSAIRE-PARENT**

CC9-686-1910

ATTENDU que le mandat du commissaire-parent, madame Stéphanie Boisvert, a pris fin le 1<sup>er</sup> août 2019;

ATTENDU qu'à sa rencontre tenue le 9 octobre 2019 et conformément à l'article 147 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents a élu madame Julie Carrier au poste de commissaire-parent représentant le niveau primaire, en remplacement de madame Stéphanie Boisvert pour finir son mandat;

ATTENDU que conformément à l'article 164 de la *Loi sur les élections scolaires* et de l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur général, monsieur Alain Desruisseaux, a procédé à l'assermentation de la nouvelle commissaire-parent, madame Julie Carrier représentant le niveau primaire avant la séance du présent conseil;

ATTENDU que madame Julie Carrier, commissaire-parent, a prêté serment ou a affirmé solennellement qu'elle remplira fidèlement les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de ses capacités;

ATTENDU qu'une entrée de la prestation de ce serment est faite dans le livre des délibérations de la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lambert de nommer madame Julie Carrier commissaire-parent représentant le niveau primaire en date de ce jour, en remplacement de madame Stéphanie Boisvert pour finir son mandat.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

**PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – INSATISFACTION 19-20/01**

CC9-687-1910

ATTENDU que le protecteur de l'élève a été saisi d'une plainte n° 19-20/01 relativement à l'interdiction de participer à un examen;

ATTENDU qu'après enquête, le protecteur de l'élève a soumis son rapport au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, après discussion, il est proposé par monsieur Daniel Pintal :

QUE le conseil des commissaires prenne acte du rapport du protecteur de l'élève relatif à la plainte n° 19-20/01 et fasse sienne la recommandation de ce rapport;

QUE conformément aux dispositions sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, le conseil des commissaires mandate le secrétaire général pour que ce dernier transmette, par écrit, aux personnes identifiées à la procédure, copie de la présente résolution contenant les suites que le conseil a données aux conclusions et recommandations proposées par le protecteur de l'élève.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

DEMANDE D'UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE PUBLIQUE ÉLARGIE

CC9-688-1910

ATTENDU que les commissaires souhaitent qu'une consultation en commission parlementaire publique élargie soit tenue sur le projet de loi 40, soit la loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

ATTENDU que les commissaires souhaitent déposer un mémoire à l'Assemblée nationale sur le projet de loi 40;

ATTENDU que les commissaires souhaitent s'exprimer en commission parlementaire publique élargie sur le projet de loi 40;

EN CONSÉQUENCE, après discussion, il est proposé par monsieur Jacques Daigle d'autoriser la présidente à demander à l'Assemblée nationale qu'une consultation en commission parlementaire publique élargie soit tenue sur le projet de loi 40;

QUE conformément à la procédure établie pour les travaux parlementaires, d'autoriser la présidente à déposer un mémoire pour la tenue de ladite commission parlementaire publique élargie;

D'AUTORISER la présidente à demander que des représentants de la Commission scolaire des Bois-Francs soient officiellement reçus pour ladite commission parlementaire afin de faire valoir leurs points de vue sur le projet de loi 40.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

MODIFICATION D'UN ACTE D'ÉTABLISSEMENT – ÉCOLE NOTRE-DAME – SAINT-NORBERT

CC9-689-1910

Conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique*, madame Colette Vézina propose :

QUE soit consigné au procès-verbal de la présente séance, le dépôt de l'acte d'établissement de l'école Notre-Dame de Saint-Norbert de la Commission scolaire des Bois-Francs pour l'année scolaire 2019-2020;

Unanimement résolu

ADOPTÉ

MODIFICATION DU PLAN TRIENNAL 2019-2020, 2020-2021 ET 2021-2022

CC9-690-1910

ATTENDU que conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Bois-Francs doit adopter la modification du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Bilodeau :

QUE soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Bois-Francs pour l'école Notre-Dame de Saint-Norbert, et ce, pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

CALENDRIERS SCOLAIRES - DÉPÔT DES PROJETS POUR 2020-2021 :

CC9-691-1910

A) PRÉSCOLAIRE – PRIMAIRE – SECONDAIRE

ATTENDU que conformément à l'article 238, de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire doit établir le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que conformément à l'article 193, 7<sup>o</sup> de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit être consulté sur le calendrier scolaire;

ATTENDU que l'article 244 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le calendrier scolaire des écoles doit être soumis à la consultation des enseignants, selon les modalités prévues à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Aubry que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt du projet de calendrier scolaire 2020-2021 préscolaire – primaire – secondaire et que soient effectuées les consultations prévues par la *Loi sur l'instruction publique*. (Document numéro CC9-691-1910).

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

CC9-692-1910

B) FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

ATTENDU que conformément à l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire doit établir le calendrier scolaire des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le calendrier scolaire des écoles doit être soumis à la consultation des enseignants, selon les modalités prévues à la convention collective ou, à défaut, celles qu'établit la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Bilodeau que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt du projet de calendrier scolaire 2020-2021 des centres d'éducation des adultes et que soient effectuées les consultations prévues par la *Loi sur l'instruction publique*. (Document numéro CC9-692-1910).

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

CC9-693-1910

C) FORMATION PROFESSIONNELLE (EXCLUANT LE CENTRE MARCEL-PROULX (DRUMMONDVILLE))

ATTENDU que conformément à l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire doit établir le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU QUE l'article 254 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le calendrier scolaire des écoles doit être soumis à la consultation des enseignants, selon les modalités prévues à la convention collective ou, à défaut, celles qu'établit la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nancy Beaulieu que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt des projets de calendrier scolaire 2020-2021 des centres de formation professionnelle (à l'exclusion du Centre Marcel-Proulx de Drummondville) et que soient

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

effectuées les consultations prévues par la *Loi sur l'instruction publique*.  
(Document numéro CC9-693-1910).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

BUDGET DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT ET DU COMITÉ DE PARENTS

CC9-694-1910

ATTENDU que conformément aux article 66 et 197 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Bois-Francis a la responsabilité d'allouer aux conseils d'établissement et au comité de parents un budget annuel;

ATTENDU la recommandation du comité de parents concernant les modalités d'allocation des dits budgets annuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Laflèche que les ressources financières, allouées aux conseils d'établissement et au comité de parents pour leur budget annuel 2019-2020 soient établies conformément au document numéro CC9-694-1910.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CONGÉ – CADRE

CC9-695-1910

Madame Sylvie Bilodeau propose que le congé pour affaires professionnelles de trois ans et huit mois, à temps plein, soit accordé à madame Hélène Bossé, directrice du Centre Monseigneur-Côté et du Centre d'éducation des adultes André-Morissette, et ce conformément en vertu de l'article 114 du Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires. Ce congé étant effectif du 11 novembre 2019 au 30 juin 2023 et est consigné au procès-verbal de la présente séance.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

AFFECTATION DE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

Le directeur général informe les commissaires des affectations suivantes :

Madame Sylvie Jobin est affectée temporairement à la direction des centres de formation Monseigneur-Côté et d'éducation des adultes André-Morissette, en remplacement de madame Hélène Bossé, à compter du 28 octobre 2019 jusqu'au 30 juin 2020;

Madame Claire Lagacé est affectée temporairement au poste de directrice à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à Victoriaville à raison de 3 jours semaine, en remplacement de madame Sylvie Jobin, à compter du 28 octobre 2019 jusqu'au 30 juin 2020 et poursuit son poste de directrice adjointe à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption de Daveluyville à 2 jours semaine, poste qu'elle occupe depuis le 5 août 2019 et cela jusqu'au 30 juin 2020;

Madame Anne-Marie Couture est affectée temporairement à la direction de l'école Sainte-Famille à Victoriaville à raison de 3 jours semaine et comme directrice adjointe aux écoles secondaire Monique-Proulx et communautaire l'Eau Vive à 2 jours semaine à compter du 28 octobre 2019 jusqu'au 30 juin 2020;

Madame Mélissa Fournier est affectée temporairement au poste de directrice adjointe aux écoles secondaire Monique-Proulx et communautaire l'Eau Vive à temps plein à une date à être déterminée par la direction générale et ce jusqu'au 26 juin 2020.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

CC9-696-1910

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour monsieur Jacques Daigle propose la levée de la présente séance du conseil des commissaires à 21 h 44.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

---

Paulette S. Rancourt, présidente

---

Lyne Laverdure, secrétaire générale